

jouer, depuis dix ans, de simples Commis instruits par l'expérience à les faire mouvoir ; que leur établissement m'a coûté gratuitement des peines infinies dont le feu Roi a été surpris, en même-temps qu'il a été satisfait de leurs effets ; & que ceux qui en ont fait perdre les fruits à l'Etat par leurs déclamations, mériteroient qu'on leur fît le procès que l'Auteur de la Réfutation du compte que j'ai rendu à l'illustre Héritier du Trône, ose proposer de me faire, pour avoir rendu un si important service. Rien n'est donc plus déplacé que la censure que M. le Comte se permet contre des opérations qu'il n'a pas comprises, mais que dix-huit ans de succès ont justifiées. Rien n'est plus mal-adroit que d'avoir osé supposer à ces mêmes opérations un effet rétroactif pour m'en ôter l'honneur & le mérite.

TRAITÉ DE POLOGNE.

M. le Comte de Mirabeau dit :

« M. de Launay se vante d'un Traité
 » avantageux conclu avec la Pologne, &
 » dont une lettre de Frédéric lui témoigne
 » de la satisfaction ; & c'est à ce sujet qu'il
 » avance le principe monstrueux & digne
 » de la politique du onzième siècle.

» Quand on agit contre l'Etranger , on agit
» Pour la Nation.

Il dit ensuite :

« Ce beau Traité , fondé sur un axiôme
» aussi humain , a fait que les Polonois n'ont
» plus apporté que les produits qu'ils ne
» pouvoient trafiquer ailleurs : aussi le
» *transit* , autrefois si utile , a-t-il presque
» entièrement cessé dans les Provinces
» Prussiennes ».

Sans consulter la politique des différens siècles , voyons ce que le devoir prescrivait à l'honnête homme suivant ses lumières & sa conscience.

Un grand Roi me chargeoit de stipuler les intérêts de sa nation ; je devois voir tous les moyens d'en faire le bien , & d'empêcher de lui nuire.

Les Etats du Roi de Prusse bordent la Pologne depuis *Memel* , qui est à l'extrémité de la Prusse , jusqu'à *Rattibor* , qui est à l'extrémité de la Silésie ; le chemin de *Dantzick* se fermant , il n'étoit presque plus possible aux Polonois d'éviter les Etats de Sa Majesté pour communiquer avec l'Etranger.

La Russie ne les y conduisoit pas , puisqu'elle n'a elle-même de communication que par mer , & qu'elle n'auroit pas ac-

cordé cette communication aux Polonois, qui n'auroient pu vendre qu'à ses Sujets & acheter d'eux seuls, c'est-à-dire, traiter avec des personnes assujetties aux plus forts droits, tant à l'entrée qu'à la vente.

Les franchises qu'elle sembloit avoir données aux Polonois devenoient illusoires, puisque les Marchands diminueoient sur les prix d'achat ce qu'ils devoient payer à l'exportation, & chargeoient leurs prix de ventes de ce qu'ils avoient payé à l'importation.

Il étoit clair que les Polonois ne pourroient soutenir long-temps leur trafic en Russie, d'autant qu'ils étoient obligés de faire trente-cinq lieues d'Allemagne par terre, pour gagner la *Dwina*, dont les cataractes sont fort périlleuses; qu'ainsi la Prusse n'avoit pas à craindre une longue concurrence avec la Russie.

Les pays de l'Empereur n'offroient du côté de *Ratibor*, pour éviter les Etats Prussiens, que la route de *Beclitz*, pour communiquer avec l'Etranger; cette route présentoit les montagnes de la Bohême à traverser, qui n'offrent que des chemins peu praticables pour des grains, laines, lins, chanvres, grosses toiles, bois, potasse, & bestiaux, qui sont les exportations des Polonois; & pour les draps, meu-

bles, ustensiles, vins, épiceries, café, sucre, huiles, & tout ce qui est de grand poids & de peu de valeur, qui sont les objets de leur importation; ces chemins n'étant faciles à pratiquer que pour des objets de peu de poids & de grande valeur.

Les frais militoient donc en faveur de la Prusse, qui est un pays plat, traversé par des fleuves, des rivières & des canaux, qui communiquent de l'un à l'autre.

Je présentai au Roi ces aspects favorables, & je lui dis: Sire, il ne s'agit que de fermer la barrière pour assurer à vos Etats le commerce intermédiaire avec la Pologne.

Le Roi vouloit avoir quarante pour cent pour le passage, & quatre pour cent pour le commerce intermédiaire, taux ordinaire de ses Etats. Les Polonois avoient accordé vingt-quatre pour cent sur le passage, & les quatre pour cent pour le commerce intermédiaire; j'engageai Sa Majesté à faire remise de moitié sur l'un & l'autre objet; Elle y consentit, le traité se conclut, & l'on arrêta à Varsovie un tarif fixé sur les billets de cours des différentes places, pour les valeurs des objets.

L'exécution de la loi faite par les Polonois, & modérée par le Roi, souffrit des difficultés. Je fus chargé de les combattre, je le fis, & je n'eus pas de peine à vaincre les Polonois par leur propre convention. Je n'en eus que sur un point auquel le Roi avoit dérogé, induit en erreur par de captieuses insinuations qui ne m'avoient pas été communiquées, & dont je proposai à Sa Majesté le remède, sans blesser sa dignité, ni ses intérêts.

Tout s'accommoda, & les Etats du Roi profiterent de l'avantage de leur position, que le traité leur assuroit. Je le prouvai à Sa Majesté par le commerce d'*Elbing*, dont les Polonois faisoient la bête, en y échangeant leurs productions contre les objets de leurs besoins; & par l'état des ventes de l'industrie nationale en Silésie, que j'opposai au Ministre dirigeant de la Province, lorsqu'il présenta au Roi un état de deux cent mille écus de perte pour le commerce, & deux cent mille écus pour les caisses du Roi en 1782, pour demander la liberté du passage pour la Pologne. Je répondis: les pertes pour le commerce & pour les caisses du Roi sont l'effet de la guerre de Mer, qui a gêné & suspendu les approvisionnemens; mais l'industrie y a gagné,
ses

les ventes ont été de trois millions fix cent mille écus, dont on a eu la production & la main-d'œuvre. On n'auroit eu que la dixme du Commerce, & l'on y fera réduit, si on livre le passage. Le Roi vit le véritable intérêt, il ferma la barriere; on m'en voulut; mais j'avois fait mon devoir.

L'on a engagé l'illustre Héritier du Trône de Frédéric-le-Grand à ouvrir cette barriere. Il l'a fait, & je souhaite qu'il ne se repente pas d'avoir repoussé les avantages que la nature offroit & assuroit à ses Etats. J'ignore ce qu'on lui a dit, mais si l'on n'a employé que les mêmes considérations que le Comte de Mirabeau fait valoir, on l'a trompé.

Le Transit que j'avois en fixation, loin de diminuer, a augmenté en baissant les droits, sans y rien comprendre de ce qui avoit trait à la Pologne, qui fait partie des Accises & péages ordinaires; ainsi, il y a donc eu plus de passages.

Les Polonois n'ont pas discontinué d'aller à Dantzick & d'apporter leurs productions dans les Etats du Roi; sans quoi les péages, & sur-tout ceux de la Vistule, n'auroient pas produit tous les avantages que fait valoir le Comte de Mirabeau, & qu'il perd ensuite de vue pour faire tomber tout le poids de l'augmentation sur le mal-

heureux peuple Prussien qui, dans le fait, n'y contribuoit pas.

Elbing n'auroit point partagé le commerce de Dantzick, s'il en eût couté moins pour aller à cette dernière Ville; & par-tout, l'industrie nationale, qui ne payoit rien, n'auroit pas trouvé tant d'avantages, s'il n'en eût pas coûté douze pour cent pour l'éviter.

Des faits prouvés valent mieux que des mots; les cacher aux Souverains, les voiler par de belles phrases, c'est les tromper. L'honnête homme ne réclame que les faits pour prouver qu'il a fait son devoir & que son zèle a opéré le bien; car si, par les droits, le Roi a enrichi ses Etats d'un numéraire étranger, leur gêne en a beaucoup plus produit au commerce & à l'industrie de ses Sujets. Elbing & la Silésie en fournissent la preuve; & par-tout le commerce, que l'on dit abymé, a produit, avec moins de droits (car ils étoient modérés par-tout, & n'étoient que de deux pour cent pour la Pologne), des augmentations, & non des diminutions.

Ces faits, leurs résultats, les opérations qui les ont produits & soutenus, les motifs qui les ont dirigés, prouvés au feu Roi, & depuis à la Commission, qui a eu la remise des pièces, établissent incontestable-

blement l'utilité dont elles ont été à la Nation, & la satisfaction qu'en a eue Frédéric-le-Grand, & qu'il a bien voulu manifester par sa Lettre, dont suit la teneur.

« Etant très-satisfait des argumens que
» vous avez allegués aux plaintes des Po-
» lonois, touchant le commerce, je suis
» bien aise de vous donner à connoître tout
» le gré que je vous fais du soin que vous
» avez pris de combattre leurs griefs &
» de défendre mes intérêts. Vous pouvez
» compter que je vous conserverai aussi de
» ce nouveau service un souvenir très-re-
» connoissant ».

Signé FRÉDÉRIC.

Cette Lettre seule devoit en imposer au Comte de Mirabeau, qui l'a imprimée dans mon Compte rendu, & lui prouver que j'avois fait mon devoir envers le Roi, & caractérisé mon zèle pour la Nation en agissant pour elle contre l'Etranger.

EAUX-DE-VIE.

M. le Comte de Mirabeau dit ensuite :

« M. de Launay avance qu'il a diminué
» les droits sur l'eau-de-vie. On assure que
» le fait est faux ; que non-seulement le
» tarif sur l'eau-de-vie a été haussé, mais